



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02645

Numéro SIREN : 522 580 430

Nom ou dénomination : 205 Corp.

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/017644

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2017/017644**  
n°de gestion : **2010B02645**  
n°SIREN : **522 580 430 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 14/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

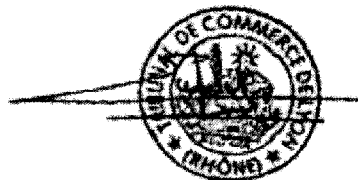
205 Corp. - Société par actions simplifiée  
24 rue du Commandant Faurax 69006 Lyon -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2016**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



4874290

17 644

Désignation de l'entreprise : **SAS 205 CORP.** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* **12**  
 Adresse de l'entreprise **24 RUE COMMANDANT FAURAX** 69006 LYON Durée de l'exercice précédent\* **12**

Numéro SIRET\* **5 2 2 5 8 0 4 3 0 0 0 0 2 6** Néant  \*

				Exercice N clos le, <b>3 1 1 2 2 0 1 6</b>		N-1 <b>3 1 1 2 2 0 1 5</b>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	18 326	AC	1 527	16 799		
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 852	AG	245	10 607		
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	192 000	AK	12 296	179 704	191 704	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	46 934	AU	14 295	32 640	24 258	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	243	BI		243			
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>268 356</b>	<b>BK</b>	<b>28 363</b>	<b>239 993</b>	<b>215 962</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	25 904	BS		25 904	
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 084	BY	328	18 755	49 125
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	16 279	CA		16 279	25 330	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	48 563	CG		48 563	122 897	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	685	CI		685		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>110 514</b>	<b>CK</b>	<b>328</b>	<b>110 186</b>	<b>197 351</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>378 870</b>	<b>IA</b>	<b>28 691</b>	<b>350 179</b>	<b>413 313</b>	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : **243** (3) Part à plus d'un an : **CR**

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS 205 CORP.

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....22...500.....)	DA	22 500	22 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 250	2 250
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	25 438	40
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	67 614	96 398
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	117 802	121 188
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	192 975	208 696
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	5 172	31
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 057	44 221
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 678	36 973
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	2 494	2 204	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	232 377	292 126	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	350 179	413 313	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	55 576	292 126	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS 205 CORP.				Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
		FA	FB	FC						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*									
	Production vendue	biens*	8 108	FE	1 031	FF	6 653			
		services*	140 845	FH	85 210	FI	242 877			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	148 954	FK	86 241	FL	249 530			
	Production stockée*				FM	25 904				
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO	1 782	13 800			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	2 240				
	Autres produits (1) (11)				FQ	22 949				
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	288 070	263 330			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*									
	Variation de stock (marchandises)*									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*									
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *									
	Impôts, taxes et versements assimilés*									
	Salaires et traitements*									
	Charges sociales (10)									
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*					GA	20 764	3 338
			- dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*								
	Pour risques et charges : dotations aux provisions									
	Autres charges (12)									
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	193 584	128 959			
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	94 486	134 371				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)									
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)									
	Autres intérêts et produits assimilés (5)									
	Reprises sur provisions et transferts de charges									
	Différences positives de change									
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	1	90				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*									
	Intérêts et charges assimilées (6)									
	Différences négatives de change									
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement									
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	3 945	348				
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(3 944)	(258)				
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	90 541	134 114				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

**4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 205 CORP.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	162	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	162	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	162	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	23 089	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	288 232	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	220 618	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	67 614	
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 240	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	22 948		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	288		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	<b>Exercice N</b>			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<b>Exercice N</b>			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

QUADRATUS Informatique

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 471 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Il sera affecté au maintien de l'effectif.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des amortissements**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des provisions**

Cf Dossier Fiscal

## 205 Corp.

---

Société par actions simplifiée au capital social de 22.500€  
Siège social à LYON (69006)  
24 rue du Commandant Faurax

522 580 430 RCS LYON

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE** **ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES** **DU 12 JUIN 2017**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

#### **4ème résolution**

L'assemblée générale décide, sur proposition du président, que le bénéfice de l'exercice écoulé d'un montant de 67.614 € soit affecté de la façon suivante :

- à concurrence de 67.000 € au titre d'une distribution de dividendes ;
- à concurrence du solde, soit 614 €, au compte « Autres réserves ».

Ce dividende sera mis en paiement au siège social.

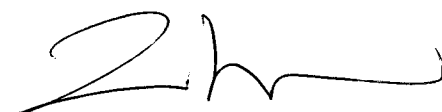
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis CGI, la présente distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes ont été les suivants au titre des trois derniers exercices :

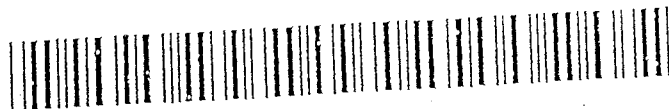
Exercices	Dividendes par part
31/12/2015	31,56 €
31/12/2014	23,11 €
31/12/2013	24,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Pour copie certifiée conforme.  
Le président.



*Séparateur*



**PIECES NON DIFFUSABLES**

AMINUM – Application « Formalités »

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS DES SOCIETES COMMERCIALES**  
Articles L 232-21 à L 232-23 du Code de Commerce

Réservé au Greffe

Date de saisie :

N° de dépôt :

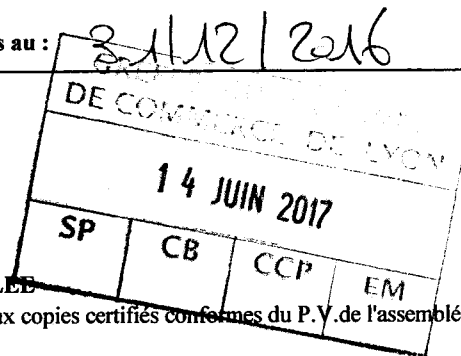
<p><b>Déposant</b> (cachet ou nom et adresse)  <b>Cabinet Juridique &amp; Fiscal Moulinier</b>                  Société d'Avocats</p> <p style="text-align: center;">136, cours Lafayette - 69003 Lyon                  Tél. 04 72 84 47 47 - Fax 04 72 84 47 48                  E.mail : moulinier.avocats@wanadoo.fr                  Toque 733</p> <p><b>Code du compte au Greffe</b> (si titulaire d'un compte) <b>CJFM</b></p>	<p><b>Numéro RCS :</b> 522 580 630</p> <p><b>Dénomination de la société :</b>                   205 CORP.</p> <p><b>Comptes arrêtés au :</b> 31/12/2016</p>
--	---

**Tarif : 46,34 €uros**

**LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE DEPOSES :**

- EN DOUBLE EXEMPLAIRE
- CERTIFIES CONFORMES PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE
- DANS LE MOIS QUI SUIT L'APPROBATION DES COMPTES PAR L'ASSEMBLEE

En cas de refus d'approbation des comptes, doivent seulement être déposées dans le même délai deux copies certifiées conformes du P.V. de l'assemblée ( ou d'un extrait). Le coût de ce dépôt est dans ce cas de 19,03 €.



	COMPTES ANNUELS			Rapport de Gestion	Rapport du Conseil de surveillance	Rapport Pdt du C.A. (1)	Rapport du Pdt du C.S. (1)	Rapport du Commissaire aux Comptes	Rapport du CAC contrôle interne (1)	Résolution d'affectation (2)
	Bilan Actif/passif	Compte de Résultat	Annexe							
SA ou SELAFA de type classique (L232-23 du code de commerce)	*	*	*	*		*		*	*	*
SA ou SELAFA à Directoire (L232-23 du code de commerce)	*	*	*	*	*		*	*	*	*
SAS ou SELAS (L232-23 du code de commerce)	*	*	*	*				*		*
SARL ou SELARL (ou EURL) avec Commissaire aux Comptes (L232-22 du code de commerce)	*	*	*	*				*		*
SARL ou SELARL (ou EURL) sans Commissaire aux Comptes	*	*	*	*						*
SNC avec Commissaire aux Comptes (3) (L232-21 du code de commerce)	*	*	*	*				*		*
SNC sans commissaire aux Comptes (3) (L232-21 du code de commerce)	*	*	*	*						*
Sociétés Etrangères (R123-112 du code de commerce)	(4)	(4)	(4)		(4)			(4)		(4)

Groupe de sociétés Dépôt au siège de la société mère (L232-21 du code de commerce)	COMPTES CONSOLIDES					(le cas échéant)	Rapport du CAC sur la consolidation
	*	*	*	*	*		

- (1) Rapport sur les procédures de contrôle interne (Article L 225-37 alinéa 6 et article L 225-68 alinéa 7)
- (2) Résolution d'affectation du résultat : proposition d'affectation soumise à l'assemblée et résolution d'affectation votée (extrait ou P.V. d'assemblée).
- (3) Ne sont soumis à l'obligation de dépôt de leurs comptes annuels que les SNC dont tous les associés sont des SARL ou des SA (ou sont des SNC ou des sociétés en commandite simple dont tous les associés sont des SARL ou des SA)
- (4) Les sociétés commerciales dont le siège est situé à l'étranger ayant un établissement en France, doivent déposer 2 exemplaires des documents comptables qu'elles ont établis, fait contrôler et publier dans l'Etat où elles ont leur siège social ( dans le délai prévu par la législation de cet état). Ces documents doivent être le cas échéant traduits en français.

**PRESENTATION MATERIELLE DES DOCUMENTS :**

- Les documents déposés doivent permettre l'identification de la société en mentionnant sur leur première page sa dénomination, sa forme, l'adresse de son siège et son numéro RCS.
- Les couvertures, encarts, pages de garde, intercalaires ainsi que les reliures sont déconseillés de même qu'il convient d'éviter de joindre des documents dont le dépôt n'est pas obligatoire.
- En raison des techniques d'archivage et de reproduction, il est recommandé de veiller à la lisibilité des documents déposés et d'éviter tout document de couleur ainsi que l'usage du recto-verso.
- Il convient de veiller également à ce que les copies déposées ne soient pas coupées en bas de page.